

ORDONNANCE COLLECTIVE

OC-2014-02

**Hydroxyde d'aluminium
et de magnésium**

Date d'entrée en vigueur : 2014-06-16

Date de révision prévue : 2019

**Administrer un antiacide
Hydroxyde d'aluminium et
de magnésium**

Professionnels concernés

- Infirmières

PROFESSIONNELS HABILITÉS *À EXÉCUTER L'ORDONNANCE

Les infirmières du Centre de réadaptation en dépendance de Québec qui possèdent la formation pertinente, les connaissances et les compétences nécessaires à l'application de l'ordonnance collective

*Le personnel d'agence s'assure de posséder les connaissances, la formation et les compétences nécessaires avant de prendre une décision reliée à cette ordonnance collective.

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE ET FORMULAIRE Oui Non

PERSONNES OU SITUATIONS CLINIQUES VISÉES PAR L'ORDONNANCE COLLECTIVE

- Usagers du Centre admis au service d'hébergement

INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION

- Traitement symptomatique des brûlures d'estomac ou des symptômes reliés à un diagnostic connu de reflux gastro-œsophagien (RGO) ou de la dyspepsie.

INTENTIONS THÉRAPEUTIQUES

- Soulager les douleurs légères ou un inconfort léger reliés aux brûlures d'estomac ou au RGO.
- Soulager la dyspepsie.

Administrer un antiacide - Hydroxyde d'aluminium et de magnésium

CONTRE-INDICATIONS

- Insuffisance rénale connue.
- Allergie à une des composantes du produit.

POSOLOGIE

- 15 ml per os d'une suspension d'hydroxyde d'aluminium 200 mg et d'hydroxyde de magnésium 200 mg/5ml, aux 6 heures. Bien agiter avant usage.

LIMITES / RÉFÉRENCE AU MÉDECIN

- Douleur modérée à sévère à l'estomac, d'apparition récente.
- Prise régulière d'un anti-inflammatoire non-stéroïdien, incluant l'AAS, ou d'un corticostéroïde.
- Vomissements dans les dernières 24 heures.
- Présence de méléna.
- Usager non soulagé.
- Si utilisation régulière depuis 72 heures.
- Présence d'une contre-indication.

Mise en garde : Éliminer les signes évocateurs d'une douleur rétrosternale thoracique d'origine cardiaque.

INTERACTIONS MÉDICAMENTEUSES

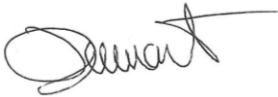
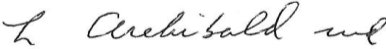


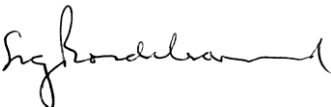

- Les antiacides nuisent à l'absorption de nombreux médicaments. Afin de pallier cet inconvénient, un intervalle minimal de 2 heures doit être respecté entre la prise d'un antiacide et la prise d'un autre médicament.

RÉFÉRENCES

Guide pratique de la pharmacie. Collection Protégez-vous en partenariat avec l'Ordre des pharmaciens du Québec. (2009). *Les brûlures d'estomac. Les antiémétiques*. Pages 58-59.

UpToDate 2013. Aluminium hydroxide and magnesium hydroxide : Drug information.

Administrer un antiacide - Hydroxyde d'aluminium et de magnésium**PROCESSUS D'ÉLABORATION ET D'ADOPTION**

	2014-06-09
D ^r Jacques Dumont Coordonnateur médical du CRDQ	Date
	2014-06-09
D ^{re} Lise Archibald Médecin au CRDQ	Date
	2014-06-09
Sylvie Veilleux Responsable des soins infirmiers du CRDQ	Date
	2014-06-09
Yvan Gingras Coordonnateur des services professionnels, de la qualité et de la recherche du CRDQ	Date
	2014-06-09
D ^r Serge Bordeleau Président du CMDP	Date
	2014-06-09
D ^r Alain-Philippe Lemieux Directeur général adjoint des affaires universitaires et cliniques, et des services professionnels	Date
Adopté par le CMDP du CSSS de la Vieille-Capitale le	2014-06-09
Les médecins du CRDQ sont membres du CMDP du CSSS de la Vieille-Capitale.	
Date d'entrée en vigueur _____	2014-06-16
Date de révision _____	2019